



Tahiti, vendredi 1^{er} décembre 2023

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du comité social d'administration du SEAC/PF,

Il y a bientôt trois ans, la Direction des Opérations nous imposait un mandat dont l'objectif était la réduction du besoin opérationnel pour le centre de contrôle de Tahiti et la révision des tours de service de ses contrôleurs.

Alors qu'en 2009 le BO du centre était de 46 PC et 5 détachés, celui-ci a été revu à la baisse en 2015, 2 ans après le déclassement du centre et bien que le DSNA s'était engagé à ne pas revoir le dimensionnement, pour atteindre 38 PC et 4 détachés.

Aujourd'hui en 2023, après de longues et difficiles discussions, le SNCTA a obtenu que l'effectif de référence pour le centre de Tahiti ne soit pas inférieur à 40 contrôleurs.

Après plusieurs réunions au cours desquelles le SNCTA n'a eu de cesse de revendiquer des schémas d'armement et une organisation du travail permettant aux contrôleurs d'assurer efficacement leurs missions, le SNCTA reste insatisfait des propositions présentées à l'ordre du jour de ce CSA.

En effet, si les schémas d'armement proposés restent limités par le BO imposé, ils sont également contraints par l'organisation des tours de service. Par ailleurs, les déclinaisons des pôles proposées restent socialement inacceptables.

Le SNCTA fera à nouveau des propositions et attend donc de ce CSA des modifications substantielles au projet qui permettront enfin de tourner la page d'un chapitre particulièrement éprouvant pour le centre et ses agents. Il s'agit en effet d'offrir de nouvelles perspectives aux personnels, tournées vers l'avenir, et de pouvoir rapidement travailler aux tours de service transitoires d'accompagnement vers le nouveau BO de Tahiti.